



## Déclaration des élus SNES / SNEP / SNUEP / SNESUP / SNUipp-FSU

Jeudi 30 mars 2023



### CAPA de contestation des rendez-vous de carrière

Cette CAPA se tient alors qu'un puissant mouvement social de contestation de la réforme des retraites, soutenu par plus de 70% de la population et plus de 90% des travailleuses et travailleurs, traverse notre pays depuis plus de deux mois maintenant, atteignant des taux de grévistes records dans notre secteur et un nombre historique de manifestantes et de manifestants. Le passage en force à l'Assemblée avec le recours au 49.3, véritable déni de démocratie qui rend cette réforme illégitime en plus d'être injuste et injustifiée, tout comme les annonces méprisantes et provocatrices du Président de la République n'ont fait que renforcer la colère dans tout le pays. Les syndicats de la FSU continuent de revendiquer le retrait pur et simple de cette réforme qui, en plus de nous voler deux années de retraite et baisser nos pensions du fait de l'augmentation de la durée de cotisation et du maintien de la décote, va encore pénaliser les femmes et les précaires. La FSU, avec l'intersyndicale, appelle à poursuivre et amplifier la mobilisation en répondant notamment au nouvel appel national à la grève le 6 avril prochain.

**Dans ce climat de crise sociale et démocratique, le degré de violence et de brutalité de la part de certaines forces de police contre des manifestant·es pacifiques a franchi un nouveau cap le 23 mars.** La FSU avec la CGT Éduc'action, la FNEC-FP-FO, SUD éducation, l'UNSA Éducation condamnent avec force les exactions policières qui ont eu cours en particulier à Rouen, à l'appel de l'intersyndicale nationale. Parmi les manifestant.es blessé·es et victimes de ces violences figurent au moins deux agent·es de l'Éducation nationale, dont une collègue AESH qui, en recevant, sur la main, une grenade de désencerclement, a eu le pouce arraché et a perdu connaissance, avant d'être hospitalisée. Et ce alors même qu'elle demandait à de jeunes manifestant·es de reculer et de rejoindre le cortège principal !

**Pour les syndicats de la FSU, salaires et retraites sont liés. Plus de salaire, c'est plus de cotisation et donc plus de pension. Or, le « pacte » n'est pas une revalorisation mais du travail en plus et surtout une redoutable machine à casser nos statuts et à transformer nos métiers.** En donnant plus de pouvoirs aux chefs d'établissement, le pacte va devenir un outil de mise en concurrence mais aussi de mise au pas des personnels. A terme, c'est une transformation structurelle de notre système éducatif qui se dessine. Il va également aggraver les inégalités femmes/hommes, question traitée par le ministère avec une grande désinvolture, pour ne pas dire une certaine forme de mépris. Les syndicats de la FSU exigent le retrait du pacte et une revalorisation sans contreparties pour toutes et tous à tous les niveaux de la carrière ainsi que l'ouverture de discussions sur les salaires des non-titulaires enseignant·es, CPE, PsyEN, des AED et AESH.

**Le ministère, faisant fi des nombreuses demandes de report des EDS,** a choisi de maintenir le calendrier du bac, avec en particulier le passage des épreuves de spécialité en mars 2023, épreuves qui ont été entachées de dysfonctionnements majeurs, en particulier en Economie-droit dans la série STMG. Générant du stress pour les élèves, c'est aussi la question de l'égalité de traitement des candidat·es devant l'examen qui est clairement posée. S'agissant des programmes, le ministère a néanmoins dû reconnaître l'infaisabilité de ceux de spécialités et procéder à ce qu'il appelle un « resserrement »,

autrement dit la suppression d'une partie, au profit d'éléments « prioritaires » du programme. Quelle contradiction avec les objectifs affichés de la réforme, à savoir « l'approfondissement » des 2 spécialités conservées en terminale ! Les élèves sont donc seulement évalués sur les 2/3 des programmes « resserrés » ! Le troisième trimestre qui s'ouvre désormais est celui du grand vide, à l'image de la désorganisation des mois de mai et juin 2022. La FSU rappelle sa demande du retour à des épreuves terminales nationales et anonymes.

**En collège, après l'annonce de la suppression brutale de la technologie**, que la FSU continue de combattre, le ministère a entamé des discussions sur la classe de Sixième et l'évolution du cycle 4. Il s'entête à installer des dispositifs obligatoires pour les élèves (« accompagnements aux devoirs » en Sixième, Découverte des métiers au cycle 4, 2h de sport extra-scolaires...) qui ne seront pas financés en heures d'enseignement mais proposés dans le Pacte aux personnels volontaires, quitte à alourdir leur charge de travail, contre une rémunération supplémentaire. Ces dispositifs tout comme l'heure de soutien et d'approfondissement en mathématiques ou français en Sixième-financée par la suppression de la technologie- viennent en concurrence avec les disciplines, dont certaines sont déjà très fragilisées (LV dites à faible diffusion par exemple), et laissent penser que les personnels seraient interchangeables. La FSU s'oppose à toute mesure de carte scolaire, complément de service ou non-reconduction de contrat pour les non-titulaires en technologie.

**Concernant la voie professionnelle**, les mobilisations des personnels ont obligé Carole Grandjean à un premier recul : la réforme ne s'appliquera pas à l'ensemble des établissements à la rentrée 2023. Cependant, elle ne renonce pas et tente dorénavant de l'imposer plus insidieusement par des expérimentations qu'elle généralisera, à coup sûr, sans bilan et rapidement malgré une contestation toujours vive des personnels. Carole Grandjean est donc toujours déterminée à sacrifier l'avenir des jeunes, de nos métiers et de nos lycées professionnels – quitte à contourner le dialogue social en ayant recours à des cabinets de conseil malgré les scandales. Les syndicats de la FSU restent déterminés à obtenir le retrait du projet de réforme des lycées professionnels

**Les projets gouvernementaux de généralisation et d'obligation du SNU** sur le temps scolaire sont enfin connus. La secrétaire d'État s'est enferrée dans des propos démagogiques, mensongers et provocateurs pour défendre le SNU qui apparaît quand même pour ce qu'il est : une attaque en règle contre les principes même d'un système éducatif qui fait de l'émancipation par les savoirs le coeur de son organisation. Les jeunes ont besoin d'école, pas d'un dispositif de domestication qui dévoie les symboles de l'armée au profit d'un projet politique qui vise une fois de plus à affaiblir l'Education nationale. La FSU exige l'abandon du SNU.

**Depuis 6 mois, le ministre ne cesse de reporter ses annonces sur la mixité sociale.** Mais les fuites orchestrées dans la presse confirment qu'il fait en réalité de nombreux appels du pied au privé. Ainsi le secrétaire général de l'enseignement privé sous contrat met dans la balance ses exigences de davantage de financements publics ! Le risque est grand que le privé siphonne l'éducation prioritaire de ses meilleurs élèves aux frais du contribuable. Pour la FSU, améliorer la mixité sociale est une nécessité. Cela demande une refonte de la carte scolaire, ainsi que des politiques sociales, du logement, d'aménagement du territoire, ambitieuses et contraignantes. La FSU exige aussi une carte de l'Education prioritaire ambitieuse et élargie aux lycées, sur la base des besoins et non des moyens, construite avec des indicateurs nationaux et transparents.

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de cette CAPA, à savoir l'examen des recours des RV de carrière :

Les syndicats de la FSU ont déjà signalé les années précédentes combien cette opération, **lourde d'enjeux à la fois personnels et professionnels** et qui nécessite en conséquence de la cohérence et de la transparence, était légitimement attendue par les collègues. Or, une incompréhension profonde demeure : l'opération consacre la **déconnexion entre les personnels et leur hiérarchie** jusqu'au plus

haut niveau. Le **sentiment d'être déclassé, ignoré et méprisé**, le déni du travail fourni et de l'implication au quotidien, tout cela continue de transparaître dans leurs courriers, au cours d'échanges ou de témoignages, que ce soit exprimé par les collègues ayant saisi la CAPA, par celles et ceux qui n'ont pas été au bout du processus de contestation ou par celles et ceux qui ne prennent plus la peine de faire la démarche, gardant au fond d'eux **rancœur et colère** en plus d'une évaluation faussée.

Par ailleurs, les syndicats de la FSU dénoncent une nouvelle fois les grilles de compétences qui vont à l'encontre de la réalité de nos pratiques professionnelles où les personnels sont concepteurs de leur métier. Ils revendiquent une évaluation portant sur le cœur de nos métiers et non sur des missions périphériques, tout en restant respectueuse de notre liberté pédagogique et professionnelle. Nous rappellerons à cette occasion que **l'immense majorité des collègues s'investissent en faveur de la réussite des élèves et qu'ils et elles ont répondu présent-es pendant toute la période covid, et ce malgré des conditions de travail et salariales qui ne cessent de se dégrader d'année en année**. Pour ces raisons, l'évaluation ne devrait pas devenir une source de rancœur et de démobilisation, ce serait un échec de plus à l'heure où la colère est grande contre l'institution.

Nous alertons de nouveau sur un écueil majeur : la **confusion problématique et inacceptable entre évaluation de la valeur professionnelle et gestion des promotions**. C'est tout particulièrement sensible pour les collègues au 9<sup>e</sup> échelon, qui ont leur dernier RV de carrière, dont l'avis est pérenne. Pour les syndicats de la FSU, l'avis final doit être en adéquation avec les avis des évaluateurs primaires. **Nous demandons donc que, contrairement aux années précédentes, cette CAPA qui se tient désormais dans un périmètre nouveau réunissant tous les corps du second degré, réévalue à la hausse les avis incohérents** (a minima, l'avis retenu doit correspondre à la majorité des items de la grille), comme cela se pratiquait jusqu'à maintenant en CAPN des agrégés et comme cela continue de se pratiquer dans beaucoup d'académies.

#### **Quelques chiffres très parlants à ce sujet :**

- CAPN des agrégés 2022 : 77 % des recours ont obtenu une révision favorable, soit 243 collègues sur les 315 qui avaient formulé un recours ont obtenu gain de cause : 34 collègues sur 41 au 6<sup>e</sup> échelon (83% des demandeurs), 85 sur 102 au 8<sup>e</sup> échelon (83% des demandeurs), 124 sur 173 au 9<sup>e</sup> échelon (72 % des demandeurs),
- CAPA de Montpellier du 13 février 2023 : 45 recours formulés, 31 accordés soit 69 % des demandeurs. S'agissant particulièrement du 3<sup>e</sup> RV de carrière : 39 recours formulés, 29 accordés soit 74% des demandeurs.
- CAPA d'Aix-Marseille du 10 mars 2023 : 54 recours formulés, 28 accordés soit 52% des demandeurs. S'agissant particulièrement du 3<sup>e</sup> RV de carrière : 40 recours formulés, 21 accordés soit 52,5% des demandeurs.
- Plus près de nous, CAPA de Lyon du 3 mars 2023 : 54 recours formulés, 60% accordés.

En conséquence, **nous attendons du rectorat de Clermont un réel changement de cap afin de garantir la nécessaire égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national** à laquelle nous restons profondément attachés.

La reconnaissance de l'investissement et du travail des collègues est fondamentale. Cette reconnaissance est déjà très largement absente au niveau salarial depuis de trop nombreuses années, et ce n'est pas la prétendue revalorisation prévue par le Gouvernement, encore moins son « Pacte », qui suffiront à améliorer la situation. **Nous dénonçons l'absence de cette reconnaissance à l'occasion de l'examen de la valeur professionnelle des personnels tout en rappelant qu'il n'existe pas de quotas d'avis et que les contingents de promotion ne doivent pas piloter l'évaluation**. C'est pour cette raison que nous continuons de revendiquer la déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement, avec une **carrière pouvant être parcourue par toutes et tous sans obstacle de grade et à un rythme unifié le plus favorable pour tous**, à l'image de ce qui existe pour d'autres corps de l'Education nationale.